AZY-LE-VIF

Azy-le-Vif est au cœur de la Sologne Bourbonnaise, le paysage est constitué d'étangs (de Neuilly, de Pinet), de forêts (de Chabet, du Peray), de réserves de chasse. Cet environnement préservé a été récompensé au niveau national : Azy fait partie des villages de France fleuris.
La commune a connu une importante activité industrielle jusqu'au XIXème siècle à l'époque des forges de Tabourneau, du Peray et de Parenche, des vestiges sont d'ailleurs visibles (canon dans la cour de la mairie) .

A ne pas manquer :

- L'église St Martin du XIIème avec chevet plat et chœur romano gothique.

- 3 châteaux ont également été construits : La Prosle (XIXème), Lorgue (XVIIème), le Peray. Tous trois sont privés et ne se visitent pas.

Circuit des Fraillons

Distance : 3.5 km
Balisage : Bleu
Départ : Les loges-Fraillons

1) Prendre la route direction Champendu.

2) A la patte d'oie continuer tout droit.

3) Avant Champendu, prendre le chemin à droite. Suivre le chemin de terre. Longer la clôture (à voir, cerfs et sangliers).

4) Au bout du chemin tourner à droite et prendre le sentier qui entre dans le bois.

5) Aux Fraillons tourner à droite.

6) A la sortie du bois tourner à gauche retour aux Loges.

L'étang de Neuilly

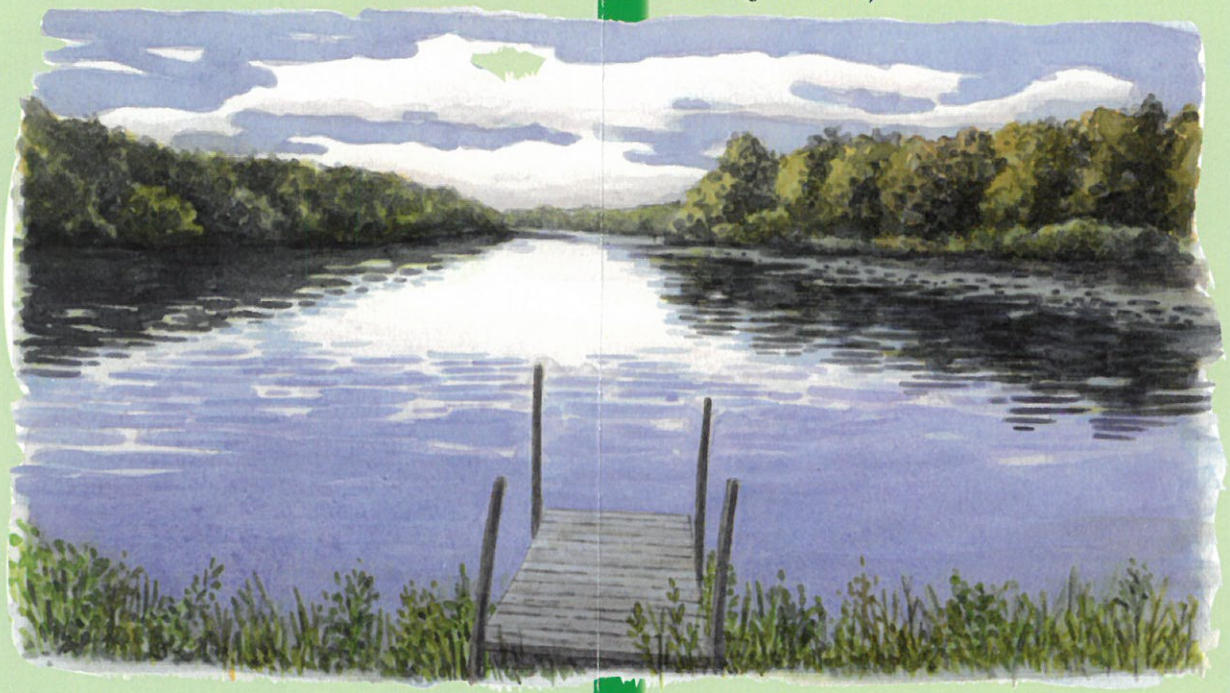

découvrir le Nièvre
PLEINE NATURE

AZY-LE-VIF

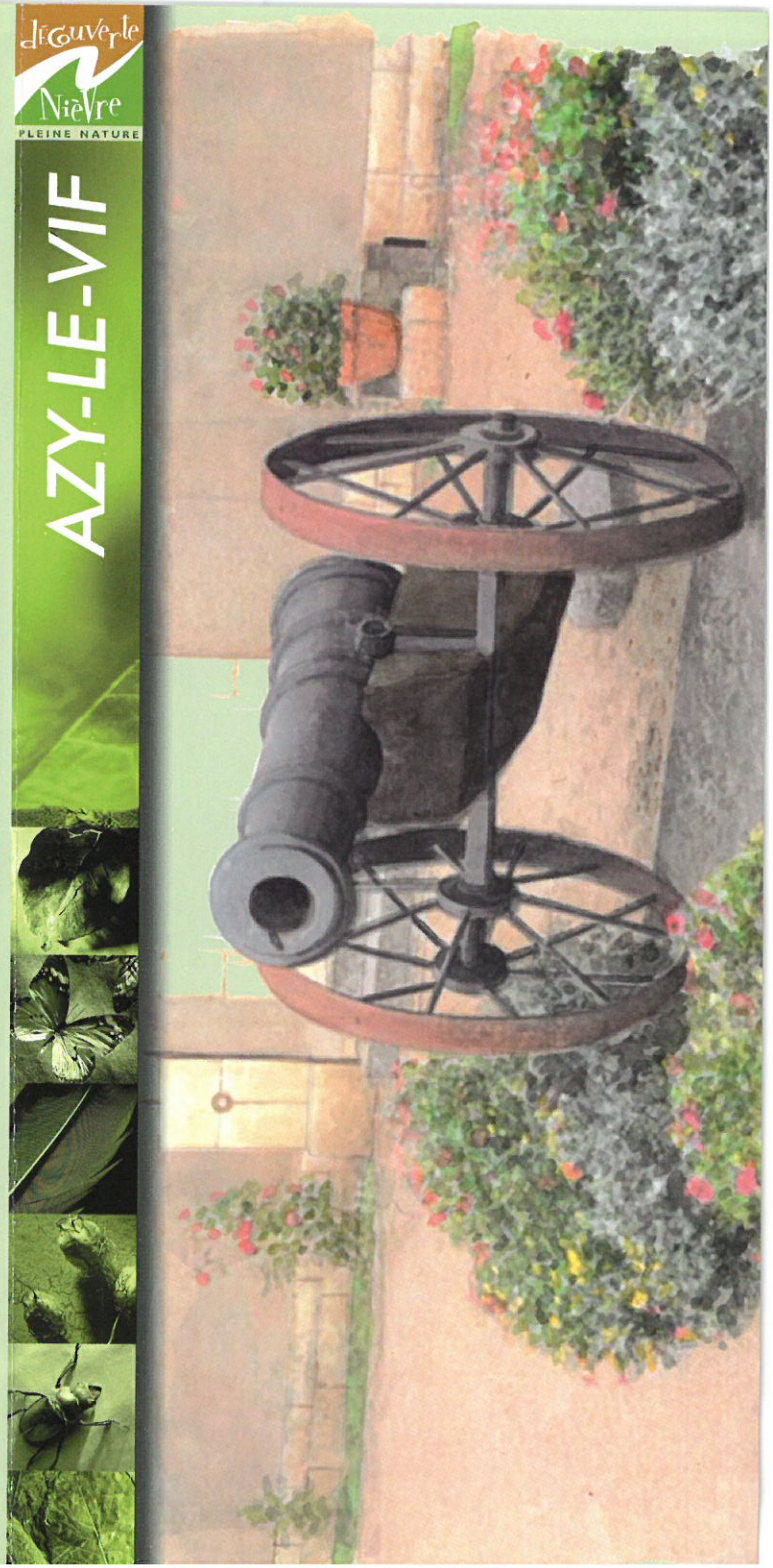

Circuit de la vallée de la Côlatre

Distance : 11.5 km (ou 15 km)
Départ : Place de la mairie
Balisage : Jaune

1) Prendre la route, direction Chantenay.

2) Longer l'étang de Pinet (à gauche, le château de la Prosle, à droite La Fontamarie).

3) Prendre le chemin communal en direction des Bruyères des Granges, forêt de Chabet.

4) Prendre le chemin à gauche N°10.

5) Emprunter la digue du déversoir de l'étang de Neuilly. Au bout de l'étang, à gauche dans le chemin creux.

6) Au croisement des 4 chemins, prendre à gauche.

7) A la sortie du bois, la ferme du Vernon. Prendre à droite, le chemin rural N°10.

8) Après le Pylône haute tension, tourner à droite.

9) On arrive sur la D978 (St Pierre-Decize). Traverser la route en face.

10) Descendre jusqu'au ruisseau (le chemin est toujours humide). Franchir ce dernier et remonter par le chemin.

11) Arriver à la petite route, tourner à gauche
A 50 mètres, possibilité de faire le parcours balisé des Fraillons (3 km 500).

12) Continuer tout droit. Passer sur le petit pont qui enjambe la Colâtre.

13) Juste après la ferme, prendre chemin à droite.

14) Arrivé à la route, encore à droite (D195).

15) Après le petit hameau de Louance, tourner à droite.

16) Emprunter le chemin forestier et traverser le champ pour rejoindre le chemin.
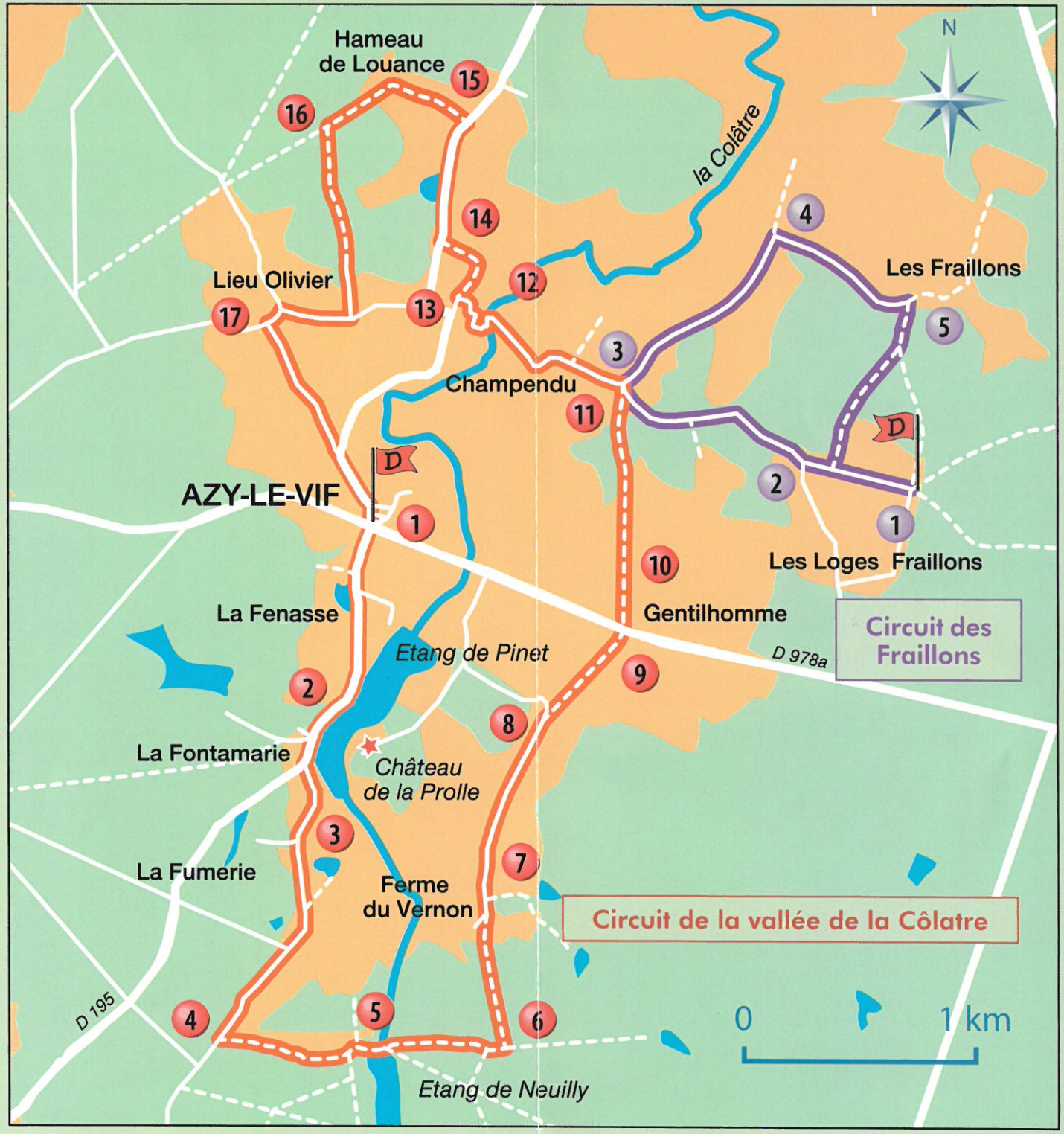
17) Passer le "lieu Olivier", puis à gauche, revenir par le cimetière et retour à la place de la mairie.